



Rapport annuel 2010

Fonds chômage

Message de Sandrine Salerno

«Genève est une ville où il fait bon vivre». C'est par ces mots qu'en juin 2007, le Conseil administratif choisissait de faire débiter son discours de législature. Cette vision positive s'est-elle confirmée ? Oui, pour certains aspects.

Depuis plusieurs années, notre ville caracole dans le «top 5» de l'enquête internationale Mercer sur la qualité de vie, qui couvre 221 villes dans le monde et analyse leurs résultats dans dix catégories (politique, social, économique, santé, éducation, services publics, divertissements, consommation, logement et milieux naturels). Par ailleurs, selon les derniers indicateurs conjoncturels (décembre 2010), l'économie genevoise est sortie plus rapidement et plus vigoureusement de la crise que le reste de la Suisse. Genève est l'une des régions les plus dynamiques d'Europe.

Cet optimisme ne doit toutefois pas masquer une autre réalité: celle d'une précarité toujours plus forte et qui touche toujours plus durement beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens.

Sur le plan de l'emploi, cette précarité se fait fortement ressentir. Genève affiche depuis de nombreuses années le taux record de chômage de Suisse: entre 6 et 7% (pour une moyenne nationale qui ne dépasse pas les 4%). A ces chiffres, il convient d'ajouter les personnes privées d'emploi qui n'ont pas le droit, ou plus le droit, à l'assurance-chômage.

Face à cette réalité, les pouvoirs publics ont la responsabilité d'agir, selon leurs moyens et leurs compétences.

C'est pourquoi en 2008, l'exécutif de la Ville de Genève a pris l'engagement de restructurer le Fonds municipal de lutte contre le chômage. Quittant la logique d'aide individuelle, la commune a souhaité utiliser le Fonds chômage pour soutenir la création et la mise en œuvre de projets innovants en matière d'insertion socioprofessionnelle, ayant une portée collective.

Soutenir des projets? Oui, mais pas n'importe lesquels.

Consciente du rôle qui est le sien, la Ville de Genève ne veut pas se substituer au Canton en matière de lutte contre le chômage. Elle a donc choisi de collaborer activement avec lui, en complétant son action là où il est possible de le faire ou en proposant des projets répondant à des besoins non couverts.

A ceci s'ajoute une volonté de travailler en confiance avec les actrices et les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) afin de proposer des réponses adaptées et réalistes en matière d'insertion. De par son ancrage

territorial, sa proximité des personnes en difficulté et sa capacité d'innovation, l'ESS s'avère être le bon partenaire.

Enfin, par souci de cohérence, la Ville de Genève a choisi de soutenir prioritairement des projets d'insertion qui contribuent à concrétiser les engagements de la Ville en matière de développement durable, de diversité et d'égalité.

Deux ans plus tard, où en sommes-nous?

A ce stade, il nous semble encore trop tôt pour savoir si le Fonds chômage est l'outil adéquat pour mener une politique volontaire d'insertion à l'échelle de la Ville. Conformément à ce qui est prévu dans le Règlement, une évaluation externe doit être menée au plus tard en 2012, soit après 4 années d'exercice.

Il est également prématuré d'évaluer les résultats des projets soutenus, puisque bon nombre ne sont pas encore parvenus au terme de leur premier cycle de mise en œuvre.

En revanche, deux ans suffisent pour mettre en lumière quelques constats:

- ▶ **Forte demande:** en deux ans, ce sont 56 projets qui ont été déposés auprès du Fonds chômage, démontrant ainsi un important besoin de financement pour démarrer des actions ou les étendre.
- ▶ **Exigences qualitatives fortes:** seuls 12 projets ont finalement obtenu le soutien de la Ville, ce qui témoigne, en partie, d'une ferme volonté de privilégier la qualité sur la quantité.
- ▶ **Diversité des projets:** sur l'ensemble des projets soutenus en deux ans, 8 sur les 12 acceptés comportent des activités économiques et/ou commerciales qui sont mises en œuvre selon les valeurs et l'esprit de l'Economie sociale et solidaire; 2 s'adressent spécifiquement à des jeunes adultes (15-25 ans) et 2 autres visent un public essentiellement féminin.

Si ces constats sont encourageants pour la suite, il est de ma responsabilité de faire également apparaître les risques:

- ▶ **Diminution des demandes:** entre 2009 et 2010, le nombre de dossiers déposés a diminué. Cette tendance pourrait se confirmer dans les prochaines années car le «réservoir» de nouveaux projets n'est pas extensible à volonté. Définir un projet solide et viable demande un

fort investissement de ressources de la part des structures associatives.

Des exigences administratives élevées et des critères restrictifs de sélection impliquent un risque important de voir les associations se décourager et perdre leur esprit d'initiative.

- ▶ **Diminution des dossiers soutenus:** il ne suffit pas que les projets arrivent au Fonds chômage, encore faut-il qu'ils soient acceptés. Le Règlement du Fonds chômage pose un certain nombre de critères qui nécessitent une évaluation multidimensionnelle. En cas d'incertitude sur l'un ou l'autre élément d'appréciation, le projet est le plus souvent refusé. A moyen terme, cela peut également avoir un effet dissuasif sur la demande.

- ▶ **Poids grandissant des projets à dimension économique :** la prédominance des projets d'insertion à dimension économique et/ou commerciale semble se confirmer en 2010. Ces projets comportent de nombreux facteurs de risques, peu ou pas maîtrisables et leur réussite est fortement dépendante du contexte économique.

Quelle ambition pour 2011? Mettre tout en œuvre pour diminuer les risques sans tuer la créativité. C'est dans ce sens que toute l'équipe du Fonds chômage est mobilisée.

Pour conclure, c'est donc avec enthousiasme et sérénité que j'aborde 2011.

Enthousiasme, car c'est toujours avec grand plaisir que je découvre de nouveaux projets: la Ville de Genève peut s'enorgueillir d'un tissu associatif dynamique et fort de personnes compétentes et motivées.

Sérénité, car les décisions du Conseil administratif repose sur l'analyse d'une commission très investie, travaillant en parfaite intelligence et sur le travail d'une équipe qualifiée et rigoureuse.

A toutes et tous, un grand merci.

Sandrine Salerno, pour le Conseil administratif

Table des matières

Message de Sandrine Salerno	3
Fonctionnement	6
Mission du Fonds chômage.....	6
Prestations fournies.....	6
A qui s'adresse le Fonds chômage ?	6
Domaine et champs d'actions.....	6
Conditions de soutien.....	7
Processus de sélection des dossiers.....	8
Activité et résultats 2010	9
Chiffres-clés de l'activité 2010.....	9
Organisation.....	9
Conseil administratif.....	10
Commission consultative.....	10
Secrétariat du Fonds chômage.....	10
Rapport financier	12
Projets	13
Projets 2009 : où en sommes-nous ?.....	13
Projets 2010	16

Fonctionnement

Mission du Fonds chômage

En 2003, le Conseil municipal a adopté le Règlement municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, qui institue le Fonds municipal de lutte contre le chômage (dit « Fonds chômage »).

Le Fonds chômage a pour but de soutenir la réinsertion sociale et professionnelle des chômeuses et des chômeurs, ainsi que de toute personne à la recherche d'un emploi.

Pour réaliser ce but, la mission principale du Fonds chômage est de financer des expériences novatrices, qui utilisent les possibilités offertes par les structures de soutien à la réinsertion sociale et professionnelle, notamment dans le cadre de l'assurance-chômage.

Les principes, les buts et les modalités de mise en œuvre de ce Fonds figurent dans le Règlement d'application du Fonds chômage, adopté par le Conseil administratif du 24 septembre 2008 (LC 21 513).

Prestations fournies

Les prestations fournies dans le cadre du Fonds chômage sont les suivantes:

Subventionnement

Le fonds chômage est un outil de financement de projets.

Le financement intervient principalement sous la forme d'un subventionnement, délimité dans le temps. En effet, chaque projet peut être soutenu pour une période de deux ans, renouvelable une fois. Au maximum, un même projet peut être soutenu pour une durée de quatre ans.

Au-delà de cette période, le soutien de la Ville doit faire l'objet d'une demande de subvention régulière nominale, dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Pour ce qui est du montant possible de la subvention accordée par projet, aucune limite n'a été fixée a priori.

Accompagnement

Dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, le Secrétariat du Fonds chômage accompagne les responsables de projet dans la constitution du dossier de demande de soutien auprès du Fonds chômage.

Suivi

Chaque projet soutenu fait l'objet d'une convention de subventionnement, incluant au minimum les

objectifs, les délais de réalisation et les modalités d'évaluation du projet. Cette convention est élaborée par le Secrétariat du Fonds chômage, en partenariat avec le/la responsable du projet soutenu.

A qui s'adresse le Fonds chômage ?

Le Fonds chômage s'adresse à des personnes ou à des structures qui souhaitent développer et mettre en œuvre un projet visant à l'insertion de personnes tierces.

En effet, selon l'article 5 du Règlement d'application, les bénéficiaires du Fonds chômage peuvent être:

- ▶ des personnes physiques;
- ▶ des personnes morales (association, fondation, entreprise simple, etc.);
- ▶ des services de la Ville.

Si le Règlement du Fonds chômage n'exclut pas la possibilité de financer un projet déposé par une personne physique, le cas de figure ne s'est, dans les faits, pas encore présenté. Si cela devait, à l'avenir, être le cas, des garanties spécifiques seraient alors demandées au/à la responsable du projet.

Pour les personnes morales, le Fonds chômage soutient essentiellement des structures ayant un statut juridique à but non lucratif, principalement des associations. Néanmoins, il ne peut exclure d'entrer en matière pour des projets portés par une structure à but lucratif, pour autant que la lucrativité soit clairement limitée.

Le Fonds chômage peut également entrer en matière sur une demande déposée par un service de la Ville pour autant que le projet n'entre pas dans les missions et prestations habituelles du service et qu'il relève d'un partenariat fort avec une entité privée, externe à l'administration municipale.

Enfin, en aucun cas, le Fonds chômage ne permet de soutenir individuellement une personne au chômage, par exemple par le biais du versement d'une rente complémentaire.

Domaine et champs d'actions

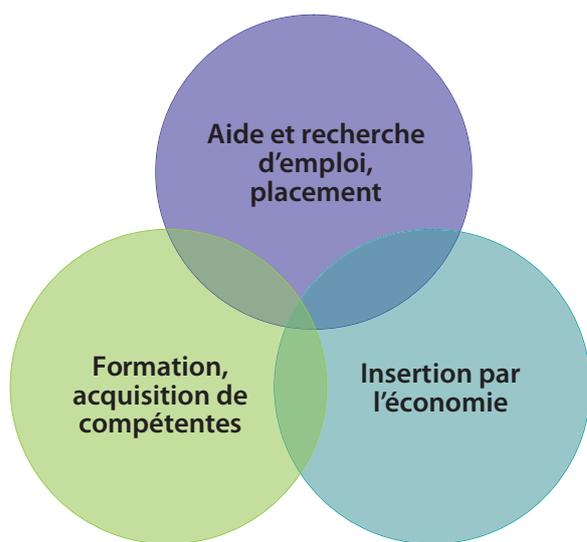
Les subventions accordées dans le cadre du Fonds chômage doivent permettre la réalisation d'un projet dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

Il s'agit principalement de projet, qui, pour les personnes visées, contribuent:

- ▶ au renforcement de leurs compétences sociales (autonomie) et professionnelles (employabilité);

- ▶ à leur accompagnement vers l'emploi et la formation;
- ▶ à la lutte contre leur exclusion et leur précarité par un retour à l'emploi;

Le domaine de l'insertion socioprofessionnelle couvre plusieurs champs d'action, qui peuvent se recouper dans un même projet:



A titre d'exemples, le Fonds chômage peut entrer en matière pour soutenir des projets visant :

- ▶ **l'accompagnement socioprofessionnel de publics fragilisés** (ex.: «Via» de la Boîte à Boulots; «Voie 2» de Caritas; «Ici-Formation» de Camarada; etc.);
- ▶ **le placement temporaire et l'aide à la recherche d'emploi** (ex.: la «Bourse à l'emploi» de l'OSEO);
- ▶ **l'insertion par l'activité économique** (ex.: «Arcade Rive Gauche» de Genèvevroule; «A deux pas des commerces» de Caddie Service; «Gobelets lavés et consignés» de l'Orangerie; «T-Interac» de T-Interaction; «Restauration du Genève et buvette Sissi» du Bateau Genève; «De fil en aiguilles» de SOS Femmes, «Programme de réinsertion» de LO'13'TO);
- ▶ **la formation des personnes au bénéfice d'une mesure d'insertion** (ex. «Formation pour les personnes en emplois de solidarité» de Partage).

Conditions de soutien

Conditions minimales d'éligibilité

Les projets soutenus dans le cadre du Fonds

chômage doivent remplir, au minimum, les conditions cumulatives suivantes :

- ▶ le but principal du projet est l'insertion socioprofessionnelle ;
- ▶ le siège de la structure bénéficiaire (ou le domicile de la personne qui dépose le projet) se trouve dans le canton de Genève ;
- ▶ les effets et impacts du projet portent sur des personnes domiciliées à Genève, prioritairement sur le territoire de la Ville de Genève.

Critères d'examen du dossier

L'examen du dossier porte principalement sur 5 dimensions du projet :

1. Identification du projet

La demande doit porter sur un projet spécifique, clairement identifié et délimité dans le temps. En effet, le Fonds chômage n'a pas pour but de soutenir le fonctionnement de structures d'insertion déjà existantes mais intervient pour une durée déterminée, selon les situations suivantes :

- ▶ réalisation de projets ponctuels;
- ▶ lancement de nouveaux projets (phase préparatoire et phase pilote);
- ▶ extension de projets déjà existants, pour autant qu'elle soit suffisamment significative.

2. Justification du projet

Le projet doit être clairement justifié sous l'angle des besoins du public visé et de son implantation dans le territoire de la Ville. En d'autres termes, il s'agit de répondre aux questions suivantes: le projet satisfait-il a un besoin clairement identifié? Ce besoin est-il particulièrement significatif pour la Ville de Genève?

3. Positionnement du projet

Sous l'angle de la politique d'insertion, l'action de la Ville est subsidiaire à celle de la Confédération et du Canton. Les projets soutenus dans le cadre du Fonds chômage sont donc soit alternatifs, soit complémentaires à ce qui existe déjà.

Le critère «alternatif» est évalué en fonction de l'existant à Genève. Pour être alternatif, le projet doit donc être innovant et original.

Le critère «complémentaire» est évalué sous l'angle de la valeur ajoutée que le projet apporte à une mesure fédérale ou cantonale déjà existante, selon qu'il renforce le dispositif ou le décline à l'échelle communale.

4. Capacité financière

Pour déterminer le montant accordé, chaque projet est analysé pour lui-même, en tenant compte des éléments suivants :

- ▶ la capacité financière de la structure demandeuse;
- ▶ la part d'autofinancement et son évolution dans le temps;
- ▶ la part des autres sources de financements publics dans le projet.

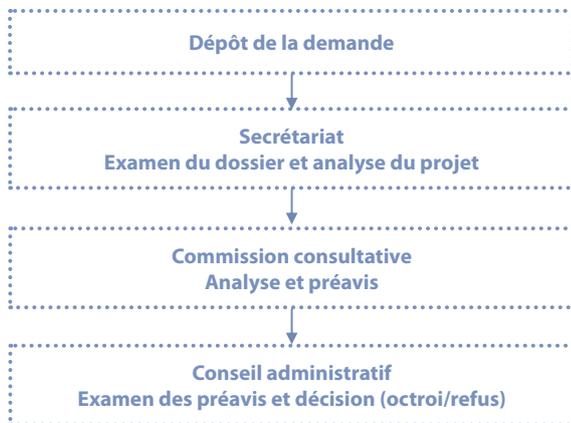
Il s'agit par exemple de répondre aux questions suivantes: est-ce que l'ampleur de la contribution financière demandée à la Ville est ajustée en fonction du budget présenté et de la cohérence de ce dernier? Est-ce que le projet comporte une part d'autofinancement ou de cofinancement (subventions; recettes d'exploitation, fonds propres, bénévoles, etc.)?

5. Qualité du pilotage

Un élément majeur dans l'appréciation d'une demande est la capacité de la personne ou de la structure à porter et à réaliser le projet. L'appréciation de ce critère repose, par exemple, sur l'examen de projets antécédents; sur le curriculum vitae des personnes-clés du projet; sur la cohérence et la précision des documents fournis.

Processus de sélection des dossiers

Tout projet déposé auprès du Fonds chômage suit le même cheminement, décrit par le schéma ci-dessous:



Etape 1: examen du dossier et analyse préalable du projet par le Secrétariat

L'administrateur du Fonds chômage examine chaque dossier déposé auprès du Secrétariat du Fonds chômage.

Dans un premier temps, il vérifie si le dossier est complet et demande, le cas échéant, des documents complémentaires.

Dans un deuxième temps, il apprécie la recevabilité et la qualité générale du projet, en déterminant notamment :

- ▶ si le projet répond aux conditions minimales d'éligibilité;
- ▶ si l'information contenue dans les documents de projet est suffisante pour permettre la prise de décision. Le cas échéant, des compléments sont demandés.

Enfin, sur la base de cet examen, l'administrateur établit une fiche d'appréciation du projet, dans laquelle sont reportés les différents éléments d'analyse préalable. Cette fiche est jointe au dossier complet. Le tout est transmis à chaque membre de la commission consultative, au moins quinze jours avant la tenue d'une séance.

Etape 2: analyse et préavis par la commission consultative

La commission consultative a pour mission d'apprécier le projet selon les critères définis par le Règlement d'application (LC 21 513).

Son préavis doit être motivé quant aux cinq dimensions décrites précédemment.

La commission consultative peut émettre des préavis positifs ou négatifs. Elle peut également «ajourner» le préavis à la prochaine séance si elle estime que des informations complémentaires doivent être fournies.

Les préavis positifs et négatifs font l'objet d'une note au Conseil administratif, accompagnée, pour les préavis positifs, des dossiers complets. Sur cette base, en séance ordinaire du Conseil administratif, la décision est prise et fait l'objet d'un courrier.

Activité et résultats 2010

Chiffres-clés de l'activité 2010

Le tableau ci-dessous donne l'essentiel des informations quantitatives relatives à l'activité du Fonds chômage. A titre comparatif, les chiffres 2009 ont également été repris, même si deux ans ne suffisent pas à dégager des tendances significatives.

	2009	2010	Variation projets	Variation %
Projets déposés	35	21	- 14	- 40%
Projets sans suite	11	3	- 8	- 72%
Projets soumis à la Commission	24	18	- 6	- 25%
Projets acceptés	8	5 ⁽¹⁾	- 3	- 38%
Projets refusés	16	10	- 6	- 38%
Projets ajournés fin 2010	-	3	-	-
	2009	2010	Variations CHF/ %	
Montant total des soutiens accordés (CHF)	2'667'440.-	2'746'046.-	78'606	+ 3%
Pour un montant moyen	333'430.-	549'209.-	215'779	+ 65%
Montant total des dossiers refusés (CHF)	4'892'980.-	2'149'916.-	- 2'743'064	- 56%
Pour un montant moyen	305'811.-	214'992.-	- 90'819	- 30%

⁽¹⁾ Ce chiffre comprend 4 nouveaux projets et le renouvellement du financement pour le projet « Via » de la Boîte à Boulots pour 2011.

Commentaires

Le nombre de projets déposés a subi une variation de moins 40% entre 2009 et 2010. Toutefois, si l'on tient compte des dossiers sans suite, ce taux est ramené à moins 25%.

Le travail d'accompagnement du Secrétariat du Fonds chômage et une meilleure assimilation des critères d'éligibilité ont permis une baisse substantielle du nombre de projets sans suite (-72%).

Par rapport aux dossiers (éligibles) soumis à la Commission, un projet sur trois est accepté. Entre 2009 et 2010, cette proportion est demeurée identique.

En termes financiers, en 2009, le montant total des projets refusés était largement supérieur à celui des projets acceptés. En 2010, cette tendance est inversée. Cela s'explique notamment par l'évolution des montants moyens par projet. En 2010, les projets acceptés ont une enveloppe financière moyenne supérieure de 65% aux projets acceptés en 2009.

Quatre des cinq projets acceptés en 2010 comportent des activités économiques et/ou commerciales qui sont mises en œuvre selon les valeurs et l'esprit de l'économie sociale et solidaire. Ces activités s'inscrivent dans des dispositifs complets de réinsertion socio-professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi: reprise de confiance et autonomisation, accompagnement social, acquisition de compétences, formation, recherche d'emploi et processus d'évaluation.

Organisation

Le Fonds chômage est géré par une unité spécifique (le Secrétariat du Fonds chômage), dépendant de la Direction du Département des finances et du logement (DFL). En 2010, le Secrétariat du Fonds chômage a été rattaché à la Délégation Agenda 21.

Les deux organes du Fonds chômage sont le Conseil administratif et la commission consultative.

Le Fonds chômage est soumis au contrôle du Conseil municipal.

Conseil administratif

Le Conseil administratif est l'organe de décision du Fonds chômage.

Il est informé de l'ensemble des projets soumis au Fonds chômage, mais se prononce uniquement sur les projets préavisés (positif ou négatif) par la commission du Fonds chômage.

En 2009, le Conseil administratif a rendu 24 décisions (8 décisions positives, 16 refus). En 2010, 15 décisions ont été rendues (5 décisions positives, 10 refus).

Commission consultative

La Commission est l'organe consultatif du Fonds chômage.

Composition

La commission consultative est présidée par Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département des finances et du logement, jusqu'à la fin de la législature (31 mai 2011).

Elle est composée de dix membres, désignés par le Conseil administratif, sur proposition de la présidente de la commission, Madame Sandrine Salerno.

Au 31 décembre 2010, les dix membres de la commission sont les personnes suivantes:

- ▶ Madame Biljana Kostadinov, adjointe de direction, pour le Département des finances et du logement;
- ▶ Madame Carine Bachmann, directrice ad interim, pour le Département de la Cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;
- ▶ Madame Caroll Singarella, directrice du Service des mesures pour l'emploi (SMPE), représentante de l'Office cantonal de l'emploi (OCE);
- ▶ Monsieur Cyrille Salort, directeur du Service de la formation continue de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), pour l'OFPC;
- ▶ Monsieur Philipp Schroft, chef du Service des prestations spécialisées de l'Hospice général, représentant de l'Hospice général ;
- ▶ Madame Manuella Cattani, co-secrétaire générale du SIT, représentante de la Communauté d'action syndicale (CGAS);
- ▶ Monsieur Olivier Sandoz, directeur général adjoint, représentant de la Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- ▶ Madame Anne-Lise Du Pasquier, retraitée active, ancienne responsable de formation à la HETS

(IES) dans les domaines de la politique sociale, du travail et de l'insertion;

- ▶ Monsieur Pierre Kempeneers, collaborateur scientifique à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) de l'Université de Genève ;
- ▶ Monsieur José Ramirez, professeur HES, filière économie d'entreprise à l'HEG de Genève, spécialiste dans le domaine du fonctionnement du marché du travail.

Missions

La Commission consultative a pour missions principales:

- ▶ l'examen des projets;
- ▶ la formulation des préavis;
- ▶ la validation des rapports finaux.

Les membres de la commission, en leur qualité d'expert-e-s, ont pour principal objectif de déterminer la qualité et la valeur ajoutée du projet, sous l'angle de l'insertion socioprofessionnelle. Leur rôle est d'être critiques et de mettre en évidence les éventuelles faiblesses et menaces du projet.

Activités 2010

En 2010, la commission consultative s'est réunie quatre fois, pour une durée totale de 6.5 heures.

Elle a procédé à l'examen de 18 dossiers. Elle a émis 5 préavis positifs, et 10 préavis négatifs; 3 dossiers ont été ajournés et ont été traités lors de la première séance 2011.

Sur les 5 préavis positifs, 2 ont fait l'objet d'un, voire de deux ajournements. Sur les 10 préavis négatifs, 3 ont fait l'objet d'un, voire de deux ajournements.

La commission a également validé un rapport final.

Enfin, elle a procédé à une audition.

Perspectives 2011

Les membres de la commission sont nommés pour la durée d'une législature, soit jusqu'au 31 mai 2011. Le prochain Conseil administratif devra donc formellement renommer, dès son entrée en fonction, la nouvelle commission. La plupart des membres ont d'ores et déjà annoncé leur souhait de continuer ce travail en commission.

Des entretiens ont également été menés auprès de chaque membre de la commission durant le mois de décembre 2010 afin de déterminer les forces et les faiblesses du Fonds chômage après 24 mois de mise en œuvre. Sur cette base, le Secrétariat du Fonds chômage proposera des mesures d'amélioration dans le courant du premier semestre 2011.

Secrétariat du Fonds chômage

Au cours de l'année 2010, la fonction d'administrateur du Fonds chômage a été assurée par Monsieur Patrick

Hadj-Chaib, d'abord à 40 % (du 1^{er} janvier au 30 avril), ensuite à 80%.

La fonction de supervision du Fonds chômage a été assurée du 1^{er} janvier 2010 au 30 août 2010 par Madame Biljana Kostadinov, adjointe de direction au Département des finances et du logement. Avec le rattachement du Fonds chômage à la Délégation Agenda 21, cette fonction a été reprise par Madame Chiara Barberis, collaboratrice scientifique en charge de la promotion économique locale et de l'insertion à l'Agenda 21.

Missions du Secrétariat

Le Secrétariat du Fonds chômage est l'organe opérationnel du Fonds chômage. Il n'a pas de pouvoir décisionnaire.

Ses missions principales sont :

- ▶ **la coordination du Fonds chômage.** Ceci implique, notamment, la planification et l'organisation des séances de la Commission, la prise de PV et le suivi administratif qui en découle; la rédaction de notes de synthèse; etc.;
- ▶ **la gestion administrative et financière du Fonds en relation avec les projets.** Ceci implique par exemple la préparation des dossiers à l'attention de la Commission, puis du Conseil administratif; le suivi des échéances financières, etc.;
- ▶ **l'accompagnement et le suivi des projets soutenus.** Ceci implique notamment la tenue d'un tableau de bord des échéances majeurs et des informations quantitatives et qualitatives pertinentes; des rencontres périodiques avec les structures soutenues; un travail de coordination avec les autres partenaires institutionnels (ex. la Loterie Romande, l'Office cantonal de l'emploi OCE/service des Emplois de solidarité, le Bureau de l'intégration des étrangers BIE);
- ▶ **l'information, la promotion et la communication du Fonds** (interne et externe). Ceci implique par exemple la participation à des séances d'information sur le Fonds chômage; la rédaction d'articles et la mise à jour du site internet. Le Secrétariat du Fonds est d'ailleurs l'unique porte d'entrée concernant des demandes d'informations et de conseils pour déposer un projet.

Activités 2010

En 2010, le Secrétariat du Fonds chômage a traité 21 nouvelles demandes de soutien.

En moyenne, les porteurs-ses de projets ont été reçus 2 fois: en règle générale, une première fois

avant le passage en commission et une seconde fois dans le cas d'un ajournement.

Le Secrétariat du Fonds chômage a élaboré 4 conventions de subventionnement.

Il a procédé à l'analyse de 6 rapports intermédiaires et d'1 rapport final.

Perspectives 2011

L'expérience acquise en 24 mois permet au Secrétariat du Fonds chômage d'envisager pour 2011 une série d'actions pour consolider ses prestations et améliorer son efficacité.

Un effort particulier du Secrétariat du Fonds chômage portera sur les points suivants:

- ▶ **Simplifier les outils:** il s'agira principalement de revoir le formulaire de demande du Fonds chômage, ainsi que de simplifier le formulaire d'évaluation à destination des membres de la Commission;
- ▶ **Consolider les moyens d'analyse des demandes:** il s'agit prioritairement, pour les projets à forte dimension économique, de renforcer en amont la collaboration du Secrétariat du Fonds avec les autres organismes financeurs mais également avec les structures d'aide à la création d'entreprises, en particulier la Fondetec et Essaim.
- ▶ **Se doter des moyens de suivre et d'évaluer les projets soutenus:** il s'agit par exemple de systématiser les visites *in situ* en cours de mise en œuvre ou de généraliser l'examen des rapports financiers (rapport intermédiaire, rapport final) par une structure externe au Secrétariat du Fonds chômage (une procédure avec la direction financière de la Ville est à mettre en place).
- ▶ **Renforcer la visibilité du Fonds chômage:** l'un des enjeux forts de 2011 est d'augmenter le volume de dossiers soutenus par le Fonds chômage. A ce titre, un effort particulier devra être mis sur l'information et la communication auprès des institutions actives en matière d'insertion mais également tous les réseaux susceptibles de générer de nouveaux projets.
- ▶ **Définir le cadre de l'évaluation externe du Fonds chômage:** Le Règlement d'application prévoit une évaluation externe au terme de la législature. Etant donné que le démarrage du Fonds est intervenu en 2009, la première évaluation sera menée au plus tard en 2012. Il s'agira donc pour le Secrétariat du Fonds chômage de lancer la procédure relative à un mandat externe d'évaluation.

Rapport financier

Le financement du Fonds est assuré par une dotation budgétaire figurant au budget annuel de fonctionnement⁽²⁾.

En 2010, le budget affecté au Fonds chômage a été augmenté de 3 millions par rapport à 2009, portant ainsi le montant total à 5.7 mios.

Cette somme est entièrement dédiée au financement des projets.

Fonds chômage 2009	2'700'000
Demandeur	Subvention CHF
Caritas	400'000
Genèveroule	236'359
OSEO	280'000
Partage	367'900
Caddie Service	350'000
Camarada	292'681
La Boîte à Boulots (2010)	617'500
L'Orangerie	123'000
	2'667'440
solde 2009	32'560

Fonds chômage 2010	5'700'000
Demandeur	Subvention CHF
La Boîte à Boulots (2011)	634'800
Bateau Genève	276'100
T-Interactions	723'200
SOS Femmes	511'946
LO'13'TO	600'000
	2'746'046

solde 2010

2'953'954

Les frais de fonctionnement de la structure «Fonds chômage» consistent essentiellement en salaires (un administrateur à 80%; une collaboratrice scientifique A21 à 20%) et en jetons de présence.

⁽²⁾ Article 4 du Règlement du Conseil municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle

Projets

Projets 2009 : où en sommes-nous ?

En 2009, 8 projets ont obtenu un financement du Fonds chômage et bénéficient d'une convention de subventionnement portant généralement sur une période de deux ans.

La plupart des projets ont donc déjà fait l'objet d'un rapport intermédiaire, présentant l'état de situation de la mise en œuvre à mi-parcours.

Un seul projet a terminé la mise en œuvre d'un premier cycle, pour lequel un rapport final a été rendu et validé par la commission consultative.

Un état de situation des 8 projets soutenus en 2009 figure ci-dessous.

«Arcade Rive gauche» de GenèveRoule

Ce projet vise à créer une nouvelle arcade de GenèveRoule sur la rive gauche, avec la création de 23 postes de travail en faveur de personnes en réinsertion.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 19 mois est de CHF 236'359.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 30 novembre 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été atteints. En mars 2010, l'association GenèveRoule a ouvert une nouvelle arcade à la ruelle des Templiers n° 4, dans le quartier de la Terrassière.

A fin novembre 2010, les 24 postes de travail suivants étaient créés:

- ▶ 1 coordinateur de projet / responsable de l'arcade
- ▶ 2 mécaniciens
- ▶ 3 responsables d'accueil
- ▶ 16 collaborateur/trice-s accueil
- ▶ 1 collaborateur/trice auxiliaire
- ▶ 1 collaborateur/trice recherche et développement

«Bourse à l'emploi» de Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)

Ce projet vise à stabiliser le programme de la Bourse à l'emploi, notamment en augmentant le nombre de personnes inscrites, les placements en entreprise (y compris les placements fixes) et l'effort de formation.

A ces fins, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 18 mois est de CHF 280'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 31 juillet 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été remplis. Le programme a apporté des résultats positifs et encourageants quant à sa stabilisation et son développement futur.

Sur le plan qualitatif, l'effort a porté sur le maintien d'une relation de proximité avec les demandeurs d'emploi, notamment par le biais de l'entretien systématique de 30 minutes minimum qui est organisé avec chaque personne.

Les indicateurs quantitatifs laissent entrevoir une augmentation régulière du nombre de personnes inscrites. Une tendance similaire s'observe au niveau du nombre de missions dans les secteurs de l'économie domestique et de l'entreprise.

«Formation et acquisition de compétences professionnelles pour que les personnes en emploi de solidarité puissent postuler auprès d'entreprises à la recherche de chauffeurs-manutentionnaires» de Partage

Ce projet vise à former et valoriser l'expérience de travail des personnes en emploi de solidarité occupant des postes de chauffeurs-livreurs-manutentionnaires chez Partage.

Pour cela, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 18 mois est de CHF 367'900.–

Selon le rapport final remis au Secrétariat du Fonds chômage le 31 octobre 2010, le projet a permis de renforcer l'employabilité des personnes en emploi de solidarité. Ceci étant le fait d'un intense programme de formation qui a porté sur la mise à niveau des compétences sociales et professionnelles de base, puis sur l'acquisition d'un savoir-faire technique et logistique.

Six personnes ont retrouvé un emploi dans le secteur primaire et une quinzaine d'autres sont dès à présent employables.

Un renouvellement du projet pour deux années supplémentaires est actuellement à l'étude.

«A deux pas des commerces» – Service de livraison écomobile de proximité dans les quartiers de la Ville de Genève, Caddie Service

Ce projet vise à étendre le service de livraison écomobile Caddie Service dans dix quartiers de la Ville de Genève, et à créer ainsi, à terme, 30 postes de travail pour des personnes en réinsertion (10 Eds et 20 personnes à l'assistance).

Dans ce but, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 16 mois est de CHF 350'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 30 juin 2010, Caddie Service a pu concrétiser son implantation sur la rive de droite de la ville de Genève par le biais de l'ouverture d'un nouveau site chez «Manor». 8 nouveaux emplois de solidarité seront créés. Inaugurée en octobre 2010, cette nouvelle antenne dessert tous les habitants de la ville. A terme, les petits commerces environnants pourront également bénéficier de ce service de livraison.

«Gobelets lavés et consignés» de l'Orangerie

Ce projet vise à proposer aux organisateurs/trice-s de manifestations publiques un service de gobelets consignés lavables, en offrant du travail à des personnes en réinsertion.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 22 mois est de CHF 123'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 30 septembre 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été partiellement atteints.

L'étude de faisabilité a été réalisée comme prévu durant la phase initiale du projet. Elle a permis de définir le cadre et les conditions pour démarrer une activité régulière dans le cadre des manifestations publiques. L'étude démontre également que la démarche de réinsertion est compatible avec les activités; 12 postes EPT seraient créés dans un environnement de travail sain et régulier.

En raison de l'impossibilité de trouver un local adapté pour y établir une laverie provisoire, aucune manifestation test n'a pu être organisée en Ville de Genève durant le 1er semestre 2010. Confronté à cet obstacle inattendu, cet objectif à moyen terme ne s'est pas concrétisé.

Pour la poursuite du projet, l'association travaille actuellement sur deux alternatives. La première consiste en l'obtention d'un financement spécifique pour assurer la location d'un local commercial (bail de 5 ans) de même que l'achat d'équipements afin d'ouvrir une laverie définitive.

La deuxième piste explorée serait que la laverie soit réalisée par les services compétents de la Ville de Genève, l'exploitation demeurant du ressort de l'Orangerie.

Dans les deux cas de figure, le Fonds chômage pourrait apporter sa contribution au financement du programme de réinsertion.

Ce projet fait l'objet d'un suivi étroit et régulier de la part du Secrétariat du Fonds chômage.

«Voie 2-programme d'insertion des jeunes adultes en difficultés» de Caritas Genève

Ce projet vise à pérenniser le programme d'insertion Voie 2 destiné à offrir des stages et une formation certifiante de deux ans (métiers de la vente ou bureau) aux jeunes adultes (15-25 ans) en rupture sociale et/ou scolaire.

Le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 24 mois est de CHF 400'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 31 août 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été en partie réalisés.

La pérennisation du programme d'insertion professionnelle est assurée. L'année scolaire 2009-2010 se solde par des résultats positifs puisque un seul échec est à noter sur 10 personnes en fin de formation. L'effectif 2009-2010 est composé de 17 apprenti-e-s réparti-e-s en 4 métiers différents: AFP commerce de détail (2 ans); CFC commerce de détail (3 ans); AFP bureau (2 ans) et CFC commerce (3 ans).

45 places de stages ont été créés, dont 35 avaient pour objectif la stabilisation du jeune à travers la découverte de l'association Caritas et du CSP dans leurs différents services et prestations. 10 autres stages étaient centrés «métier», en vue de la formation dans le commerce de détail et dans les tâches de bureau.

Un volet majeur des objectifs, le développement de partenariats externes et la constitution d'un réseau d'entreprises formatrices, ne s'est pas concrétisé en raison d'un contexte peu favorable. Caritas Genève a pris conscience de cet état de fait et œuvre au renforcement du projet à l'interne afin d'améliorer l'appui aux entreprises et aux institutions qui sont disposées à engager des jeunes en difficulté. Cette phase de consolidation constitue un fondements solides pour élargir les partenariats vers l'extérieur.

«VIA Vers l'Intégration et l'Autonomie» «de la Boîte à boulots» – financement 2010

Ce projet vise à créer une structure municipale d'insertion de jeunes en rupture (15-25 ans) leur permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou d'activité professionnelle.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 12 mois est de CHF 617'500.–

La remise du rapport intermédiaire au Secrétariat du Fonds chômage interviendra le 31 janvier 2011. Toutefois, étant donné l'envergure, l'ambition et la visibilité politique de ce projet, le Secrétariat du

Fonds chômage conjointement avec le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, assurent un suivi régulier et un contact étroit avec les responsables du projet.

Le succès du dispositif semble se confirmer puisque la majeure partie des jeunes ayant terminé le processus VIA ont soit intégré une formation certifiante, soit trouvé un emploi stable, ou encore réintégré l'école.

Des chiffres réjouissants peuvent être avancés pour le second semestre 2010. Ainsi, en date du 6 décembre 2010, 36 jeunes étaient suivis par 3 travailleurs sociaux.

Afin de conseiller La Boîte à boulots sur le développement stratégique du projet VIA, le Conseil administratif a approuvé, le 13 octobre 2010, la

constitution d'un comité d'accompagnement. Sept personnes issues de la Ville de Genève, de l'Etat et de différents domaines d'expertise composent ce comité.

«Ici-Formation» de Camarada

Ce projet vise à développer des ateliers pratiques destinés à soutenir les femmes migrantes peu ou pas qualifiées dans leur réinsertion socioprofessionnelle.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 24 mois est de CHF 292 681.–

La remise du rapport intermédiaire au Secrétariat du Fonds chômage interviendra le 31 janvier 2011.

Projets 2010

En 2010, le Fonds chômage a soutenu 5 projets dont:

- ▶ 4 d'insertion par l'activité économique dont
1 s'adresse spécifiquement aux femmes en difficulté;
- ▶ 1 d'insertion pour les jeunes en rupture sociale.

Les projets sont brièvement décrits ci-après.

«VIA-Vers l'Intégration et l'Autonomie» de la Boîte à boulots» – financement 2011

Il s'agit de la deuxième étape du projet d'insertion pour les jeunes de l'Association La Boîte à boulots. En 2010, le financement octroyé pour l'année 2011 est de CHF 634'800.–

«Restauration du Genève et buvette Sissi» de l'association pour le Bateau Genève et de l'association Fonds de solidarité Sissi

La finalité de ce projet réside dans la création de postes de travail temporaires et saisonniers destinés aux personnes en difficulté fréquentant le Bateau. Le projet permet une démarche d'accompagnement vers la réinsertion en favorisant l'acquisition de compétences socioprofessionnelles de base, telles que la ponctualité et la rigueur, ainsi que le travail en équipe. L'offre de nouveaux emplois se concrétise par le biais de deux activités majeures: 1) les travaux de réfection et d'assainissement du bateau qui permettront d'occuper 20 à 30 personnes sur une durée de 1 à 8 mois; 2) l'exploitation de la buvette Sissi qui occupe 21 personnes dont 14 en réinsertion et 4 travailleur/euse-s sociaux/ales. Le financement octroyé est de CHF 276'100.– pour 24 mois.

«T-Interac (insertion professionnelle et formation» de l'association T-Interactions

Ce projet vise à créer une structure d'insertion professionnelle et de formation au sein des entreprises sociales de T-Interactions à Genève. Les objectifs généraux du projet se déclinent comme suit:

Intégration des personnes dans un milieu ordinaire: des postes de travail sont créés dans les cinq entreprises sociales de T-Interactions. Ils recouvrent différents secteurs d'activité: hôtellerie, restauration et tourisme; entretien et maintenance; infographie et reprographie; secrétariat et administration.

Accompagnement social: accueil et suivi personnalisé de chaque bénéficiaire.

Formation: des programmes de formations qualifiantes (AFP et CFC) sont mises en places en fonction des métiers choisis.

Compétences socioprofessionnelles: sous la supervision d'une équipe de professionnel-le-s, les structures de T-Interactions fournissent un cadre dans lequel les personnes en exclusion développent leurs compétences techniques (savoir-faire) et leurs aptitudes sociales (savoir-être).

A terme, le projet aura créé 35 postes de travail dont 25 en réinsertion. Le financement octroyé est de CHF 723'200.– pour 22 mois.

«Entreprise de couture et de réinsertion» de l'association SOS Femmes

Ce projet prévoit la création d'une entreprise de couture qui développera ses activités autour de deux axes: 1) le commercial, par la vente de prestations; 2) l'accompagnement social et la réinsertion professionnelle, au moyen de postes de travail rémunérés.

L'entreprise proposera des travaux de couture et des prestations de service à une clientèle institutionnelle, dont en particulier les établissements médico-sociaux. 6 postes en emploi de solidarité seront créés. Le financement octroyé est de CHF 511'946.– pour 24 mois.

« Programme de réinsertion » de l'association LO'13'TO

Ce projet est destiné à accueillir des personnes fragilisées au sein d'une structure d'écologie sociale appliquée. Sous la supervision d'une équipe de professionnel-le-s, les bénéficiaires sont intégrés dans 4 segments d'activités économiques développés par l'association: 1) épicerie biologique; 2) service traiteur; 3) table d'hôte; 4) cantine populaire. Des formations qualifiantes (AFP et CFC), en lien avec les métiers développés dans le projet, seront initiées. Au terme du projet, 37 postes de travail (équivalent plein temps) seront créés dont 30 en réinsertion, ce qui représente plus de 200 bénéficiaires au total. Le financement octroyé est CHF 600'000.– pour 24 mois.